

Rapport

Informations sur l'installation

Nom de l'installation visitée	RESIDENCE BERTHIAUME-DU TREMBLAY		
Statut	Privé conventionné	Nbre de lits perm. au permis	198
Établissement	Résidence Berthiaume-Du Tremblay	Adresse	1635, BOULEVARD GOUIN EST
Région	Montréal	Ville	Montréal

Informations sur la visite

Date de la visite	19 novembre 2024
Nbre de résidents le jour de la visite	198

Les visites d'évaluation de la qualité des milieux de vie en centre d'hébergement et de soins de longue durée, réalisées par l'équipe d'évaluation de l'inspecteur national, visent à s'assurer que les soins et les services dispensés aux personnes hébergées favorisent leur bien-être physique, mental ainsi qu'émotionnel et qu'ils répondent aux besoins et aux attentes des résidents et de leurs proches.

Le mandat confié à l'équipe d'évaluation est d'évaluer la qualité du milieu de vie, selon les orientations ministérielles; notamment de reconnaître l'engagement de l'établissement à créer un milieu de vie où le résident se sent respecté, de constater les actions mises de l'avant par l'établissement en matière d'approches cliniques et organisationnelles adaptées et personnalisées pour le résident hébergé et de formuler des recommandations, le cas échéant, dans une perspective d'amélioration continue des soins et des services donnés à la clientèle concernée.

L'inspecteur national encourage donc les établissements non seulement à poursuivre leurs efforts pour une offre de soins et de services de qualité, mais aussi à veiller à l'harmonisation des pratiques administratives, organisationnelles et professionnelles et à en effectuer le suivi, et ce, afin d'assurer la qualité du milieu de vie des résidents et de leurs proches.

Accueil du résident et des personnes proches aidantes

 S'assurer de la mise en place d'actions structurées pour favoriser l'intégration des résidents et l'implication des personnes proches aidantes.		
Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Des actions structurées sont mises en place pour favoriser l'intégration des résidents et l'implication des personnes proches aidantes.		

Droits des résidents et personnes proches aidantes

 Assure la promotion des droits des résidents autant par l'installation que par le comité de résidents (ou le comité des usagers). Réaliser, dans une optique d'amélioration continue des pratiques, une démarche structurée d'évaluation du degré de satisfaction des résidents et de leurs proches.		
Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
- L'installation fait la promotion des droits des résidents en informant le résident et ses proches de l'existence du comité des usagers et du commissaire aux plaintes et à la qualité des services. - Le comité des usagers a réalisé une activité de promotion pour faire connaître son rôle, ses fonctions et les droits des résidents, au cours de la dernière année.		

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
• Les résidents sont consultés afin de donner leur point de vue sur la qualité de leur milieu de vie. • Un mécanisme structuré est mis en place annuellement pour évaluer le degré de satisfaction des résidents et de leurs proches.		

Prestataires de services



Développer des stratégies pour favoriser une culture de bientraitance auprès des personnes hébergées et de leurs proches;
Sensibiliser le personnel, le résident et ses proches ainsi que les différents acteurs du milieu notamment en lien avec les troubles neurocognitifs majeurs, les soins palliatifs et de fin de vie ainsi que pour contrer la maltraitance.

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
• Des activités d'information ou de sensibilisation sont offertes au personnel en lien avec les troubles neurocognitifs majeurs, les soins palliatifs et de fin de vie ainsi qu'aux résidents, leurs proches et aux différents acteurs du milieu afin de favoriser la bientraitance et contrer la maltraitance. • Le personnel connaît l’obligation de signaler lors d’une situation de maltraitance.		

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
• Le personnel répond promptement aux besoins et demandes du résident. • Le personnel présente une approche chaleureuse et courtoise lorsqu’il intervient auprès du résident. • Le personnel respecte l’intimité du résident.		

Pratiques cliniques



S’assurer que les résidents reçoivent des soins d’assistance et services adaptés à leurs besoins en favorisant l’autodétermination et dans le respect de leur dignité par l'utilisation de l’histoire de vie par les différents acteurs du milieu de vie, la présence du PAB accompagnateur ainsi que les rencontres interdisciplinaires.

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
• Le formulaire Histoire de vie est complété pour les résidents et mis à la disposition des différents acteurs du milieu de vie. • La pratique du PAB accompagnateur est actualisée.		

Milieu de vie



Bénéficier d'un milieu de vie accueillant, chaleureux, adapté et personnalisé permettant au résident et à ses proches de sentir comme à la maison;
Demeurer dans un milieu de vie animé, inclusif, évolutif permettant aussi des activités spontanées et qui tient compte des capacités fonctionnelles des résidents;
Favoriser un milieu de vie où les résidents, leurs proches, les bénévoles et la communauté sont en cohésion.

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
	Le comité milieu de vie n'est pas suffisamment représentatif des différents acteurs impliqués auprès des résidents.	2. S'assurer qu'un comité milieu de vie soutienne activement l'amélioration continue des soins et services offerts aux résidents.
Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
- Les lieux sont adaptés aux besoins des résidents et des proches. - Les lieux sont propres.	- Certaines pratiques rappellent un milieu institutionnel et ne permettent pas au résident de se sentir chez-lui particulièrement, il s'agit du recours systématique au port du bracelet d'identification et de la présence d'affichage professionnel dans les aires de vie des résidents. - Les lieux ne sont pas bien entretenus (désuétude de la peinture à certains endroits).	3. S'assurer d'adapter les pratiques afin d'offrir un milieu de vie permettant aux résidents de se sentir comme à la maison ainsi que de l'entretien des lieux afin d'offrir un milieu de vie accueillant et chaleureux pour les résidents et ses proches.
Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Le milieu de vie est animé et offre aux résidents la possibilité de réaliser des activités spontanées de nature sociales ou occupationnelles.	Les activités individuelles et de groupe ne sont pas offertes sur une base quotidienne.	4. S'assurer d'offrir quotidiennement aux résidents des activités stimulantes, significatives et adaptées.
Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
- Des bénévoles sont engagés envers les résidents. - Différents partenaires de la communauté sont impliqués sur une base régulière dans le milieu de vie.		

Conclusion

À la lumière des éléments non conformes présentés dans ce rapport, nous vous demandons de prendre les moyens nécessaires afin que les améliorations attendues soient mises en œuvre. Pour ce faire, chacune des recommandations devra être traitée dans le cadre d'un plan d'amélioration présentant les actions préconisées ainsi que l'échéancier prévu pour atteindre les résultats escomptés. Vous avez 30 jours après la réception du présent rapport pour élaborer votre plan d'amélioration et le transmettre à l'inspecteur national.

Le suivi des recommandations, au moyen de votre plan d'amélioration dont vous êtes responsable, devient la pierre angulaire du processus des visites d'évaluation. Il vous incombe donc d'en assurer la mise en œuvre avec toute l'attention requise, et ce, dans un souci d'amélioration continue de la qualité du milieu de vie pour les personnes hébergées dans votre installation.